

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2024**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **25 septembre 2024**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **21**
Nombre de pouvoirs : **8**

Le deux octobre deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 21 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 8 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à Mme Sandra DELIBIT ; Mme Chrystèle BOYER à M. Gilles BARBE ; M. Patrick COURTEIX à Mme Elisabeth VENTADOUR ; M. Pierrick CRONNIER à Mme Patricia TILLET ; M. Yoann FIANCETTE à Mme Françoise TALVARD ; Mme Mady JUNISSON à M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Martine PANNETIER à Mme Michèle VALIBUS et Mme Sophie RIBEIRO à M. Philippe PELAT.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro : DL20241002-009

Matière : 2.2.1 - Urbanisme – actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols – permis de démolir

Objet : **AUTORISATION DE LA COMMUNE D'ENTAMER LES DEMARCHES POUR PROCEDER A LA DEMOLITION ET LA CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS A LA « RESIDENCE LE CHAVANON » SITUEE BOULEVARD DE LA JALOUSTRE A USSSEL, PAR CORREZE HABITAT**

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions de l'article R.443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Plan Stratégique de Patrimoine approuvé par le Conseil d'Administration de Corrèze Habitat ;

Vu le Programme Local de l'Habitat 2019-2025 de Haute-Corrèze Communauté adopté par délibération du conseil communautaire le 12 décembre 2019 pour une durée de six ans ;

Considérant les projets patrimoniaux de l'OPH Corrèze sur le territoire, et notamment la démolition de la résidence Chavanon et du restaurant et la construction de logements réalisée en tranches sur la parcelle AP 77, sise boulevard de la Jaloustre à Ussel (19200).

Considérant l'état dégradé des bâtiments, le coût très important de leur réhabilitation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire et Madame Nicole BERTHON ne prenant pas part au vote, décide de :

- **Emettre un avis favorable au projet de démolition des immeubles susvisés ;**
- **Autoriser la demande de subvention auprès de Haute-Corrèze Communauté dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2019-2025.**

Fait en Mairie d'Ussel, le 2 octobre 2024



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Adrien SEIXAS

Accusé de réception en préfecture
019-21 1927504-20241002-DL20241002-009-DE
Date de télétransmission : 03/10/2024
Date de réception préfecture : 03/10/2024
Date de mise en ligne : 03/10/2024